

AVIS PUBLIC

**ENTRÉE EN VIGUEUR ET PROMULGATION
DU RÈGLEMENT NO 580-1**



AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Que lors de la séance ordinaire du 13 février 2024, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

**RÈGLEMENT NO 580-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 580 AFIN D'AUGMENTER
LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT POUR UN MONTANT ADDITIONNEL DE 733 000 \$**

Que ce règlement a été approuvé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) le 5 avril 2024.

Que ce règlement peut être consulté sur le site internet de la Ville au www.ndip.org.

DONNÉ À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 16 AVRIL 2024.

A handwritten signature in black ink, which appears to read 'Catherine Fortier-Pesant'. The signature is fluid and cursive, with a large loop at the end.

Me Catherine Fortier-Pesant
Greffière